



Groupement de Défense Sanitaire Apicole
de la Charente Maritime

Distribué gratuitement à tous les adhérents du GDSA17

**Distribution des traitements anti varroas le 16 juillet 2011
à partir de 14 heures 30 à l'abbaye de TRIZAY**

**Ou chez votre dépositaire à partir du 17 juillet jusqu'au 31 Août
sur rendez vous**

◆ **Pensez à garder votre cire d'opercules lors de votre récolte pour
l'offrir à vos abeilles.**

◆ **Mode d'emploi des traitements Varroas**

◆ **Des fleurs pour les abeilles : un meilleur comportement
environnemental**



Dans ce numéro :

P2 : Editorial

P3 : Le GDSA 17

Problèmes d'intoxication

*P4 : Un nouveau service de
déclaration de rucher en ligne*

Cire d'opercules

*P5 : Le traitement de l'allergie
au venin d'abeille*

*P7 : Désinfection du matériel :
utilisation de la lessive de soude*

P8 : La récolte

*P10 : Le traitement : mode
d'emploi*

*P11 : Contrôle d'efficacité des
traitements*

*Des fleurs pour les
abeilles*

Le mot du président

QUE FAIT LA POLICE ? La question pourrait se poser de la sorte.... Mais dans les faits il en est tout autrement. Je m'explique. Le mois d'avril fut exceptionnel, les colonies étaient magnifiques et patatrac ! Les abeilles ont commencé par se bagarrer sur les planches de vol, puis apparurent les premiers tremblements et ce fut le début de mortalités importantes. Je précise qu'il a fallu pour s'en rendre compte une attention toute particulière, un nettoyage minutieux de l'herbe et la pose de bâches sur le sol devant les ruches. Pas d'erreur possible j'avais à faire à une mortalité anormale. Après comptage journalier des cadavres nous avons estimé qu'il mourrait par jour plus d'abeilles que pouvait en pondre la reineJe vous laisse réfléchir et prédire la suite logique. « Que fait la police ? » Mais surtout combien sommes nous à déclarer nos mortalités ?

Les abeilles ont-elles si peu d'importance pour vous? A ce jour il n'y a eu que deux déclarations officielles de mortalités dans le département. Pourtant nombre d'entre vous constatent des faits identiques aux miens. Ils en parlent, se plaignent, attendent que ça passe. Notez, que ce qui est perdu l'est définitivement..... Observez bien vos ruches elles ne s'en remettent que très partiellement ou pour beaucoup jamais. Lorsque le GDSA 17 a participé aux tests de post- homologation de Cruiser, nous avons observé régulièrement de la mortalité devant les colonies. Aujourd'hui les quelques ruches qui ont survécu, s'effondrent. Tous les échantillons d'abeilles ; de cire ; de pollen de trappe et de pain d'abeilles contenaient des traces de Thiametoxam. Les autorités (Ministère de l'Agriculture) ont tout de même autorisé le produit. **Ne pas déclarer les mortalités anormales de vos abeilles n'est ni plus ni moins courir au suicide de** Pour illustrer ce propos voici quelques extraits de ce que nous pouvons lire dans la presse grand public.

Que Choisir de mars 2011 page 6 : Pesticide l'imprévu a bon dos. « Des pesticides officiellement interdits sont utilisés en toute légalité et la France est championne européenne en la matière. ». « ...Des pesticides dangereux pour l'homme et l'environnement, et interdits à ce titre on fait leur retour en toute légalité au nom d'un « danger imprévisible qui a bon dos »... ». «...Les pouvoirs publics se vantent régulièrement d'interdire certains pesticides préoccupants..... ».

Que choisir de avril 2011 page 8 : Pesticides agricoles. Des logements contaminés. « Les pesticides utilisés en agriculture s'invitent dans les habitations situées dans un rayon de 1,2 km autour des zones traitées » étude effectuée en Californie. «... On savait que les pulvérisations de produits phytosanitaires pouvaient polluer les logements riverains des zones de cultures. En réalité, la contamination semble beaucoup plus étendue. »

Que choisir de mai 2011 page 5 : Contamination. Des pesticides dans le corps. «...L'institut de veille sanitaire en France a réalisé des prélèvements de sang, d'urine, et de cheveux... » «...90% de la population est contaminée par des organophosphorés, des insecticides neurotoxiques, et imprégnée à plus de 80% de pyréthriinoïdes, ces pesticides très courants en agriculture et en usage domestique ; une contamination trois fois plus élevées qu'aux Etats-Unis ou en Allemagne..... » .

SCIENCES et AVENIR de mai 2011 page 76 à 83 : Mort des abeilles deux suspects démasqués. « Des chercheurs de l'INRA viennent de montrer que c'est la combinaison d'un agent infectieux (*Nosema ceranae*) et d'un insecticide (l'imidaclopride, agent actif du Gaucho) qui menace les ruches. Un cocktail mortel qui devrait obliger à revoir les procédures d'évaluation des pesticides ». «...Deux autres substances dont les interactions pourraient être toxiques avec *Nosema* : thiametoxam, la molécule active de Cruiser et fipronil molécule active du Régent... » «...En 2004 l'université de Caroline du Nord a montré en laboratoire que l'addition de fongicides très répandus – tels que Terraguard et Procure – accroissait jusqu'à mille fois la toxicité des néonicotinoïdes ! Une telle synergie pourrait-elle se réaliser à l'intérieur de la ruche ?..... ».

Vous n'êtes pas responsable des mortalités d'abeilles, mais votre silence vaut acceptation !!

N'acceptons pas cet état de fait et ensemble nous changerons l'avenir de nos abeilles !!

Bonne saison. Jean François PROSPER

Le GDSA17

Le GDSA17 est une association loi 1901, déclarée à la Préfecture de la Charente Maritime. Il est totalement indépendant, bien qu'affilié à la FNOSAD (Fédération Nationale des Organismes Sanitaires Apicoles Départementaux) ce qui permet aux adhérents une réduction de l'adhésion à la revue « la Santé de l'Abeille » et d'être au fait des dernières recherches en sanitaire apicole.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus parmi ses adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle (mandat de 3 ans renouvelable), ils sont bénévoles et non rémunérés.

Son but principal est d'œuvrer à la meilleure santé possible du cheptel apiaire du département et pour se faire, met en œuvre toutes les actions ciblées dans ce but. (prophylaxie, études, analyses, enseignement, élevage, communication, plantation)

Son budget est constitué de la subvention annuelle du Conseil général de Charente Maritime et les cotisations des adhérents (grâce auxquelles il fournit à moitié prix les traitements anti-varroas ,entre autres actions)

Ce n'est pas un organisme public, .Il n'a pas de salariés. Il n'a ni moyen, ni vocation ,ni mandat pour imposer des contraintes ou des sanctions administratives à ses adhérents, ni à imposer des méthodes.

Des Conseillers Apicoles ont été formés ,par des intervenants de la FNOSAD ,dans le but de vous aider lors de leurs visite.

Si vous souhaitez nous accompagner dans cette démarche, vous êtes les bienvenus.

Aidez– nous en respectant le plus possible les délais qui vous sont donnés (adhésion, commandes...) et en remplissant au mieux les différents documents à nous retourner;

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre écoute.

Le bureau du GDSA17

Problèmes d'intoxication

Des problèmes d'intoxication ont eu lieu dans le département mais très peu d'appels et de déclarations de mortalité sont arrivés à la DDPP ou au GDSA.

Ce sont des mortalités d'abeilles tremblantes devant et dedans la ruche en grande quantité ou passant inaperçu. Hors les nouvelles directives de la DGAL ne permettent plus au technicien de la DDPP de se déplacer sans une enquête préalable par téléphone. Seuls les cas de pathologie des maladies réputées contagieuses (MRC) comme les loques feront l'objet d'une recherche par le technicien.

Les grandes lignes de la note de services de la DGAL (<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN20118101Z.pd>)

Note de service n°2009-8118 du 14 avril 2009 et LDL DGAL/SDSPA/L2010-1019 du 8 juin 2010

- Tout trouble des colonies devront être signalés à la DDPP
- La DDPP devra recenser l'ensemble des cas mais agira essentiellement sur :
 - les 4 maladies réputées contagieuses (MRC)
 - le syndrome des mortalités importantes printemps, été, automne afin d'enquêter sur des pratiques agricoles d'utilisation de produits phytosanitaires.

Les mortalités importantes seront triées et conduiront, si jugées nécessaire, à des enquêtes phytosanitaires menées par le correspondant de la DRAFF-SRAL en relation avec la DDPP.

La gestion des autres cas de troubles (mortalités de sortie d'hiver, affaiblissement, maladies autres que MRC) incombe aux apiculteurs et à leurs organisations sanitaires.

Direction générale de l'alimentation Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation 12, rue de la Harpe - 75005 Paris		NOTE DE SERVICE DGALN20118101Z.pd Date: 26 avril 2011
Objet de la note de service Mortalités importantes Mortalités de printemps, été, automne	Objet de la note de service Mortalités importantes Mortalités de printemps, été, automne	
Destinataires Directeurs des Directions Départementales des Produits (DDPP)	Destinataires Directeurs des Directions Départementales des Produits (DDPP)	

Un nouveau service de déclaration de rucher en ligne

Le Ministère de l'Agriculture propose un nouveau service de déclaration en ligne : Télérucher

Il permet à l'apiculteur d'effectuer en ligne sa déclaration obligatoire de détention et d'emplacement de rucher.

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

La déclaration est à faire entre le 1er janvier et le 31 décembre dans le département du domicile. Depuis le 27 avril:

- ◆ Possibilité de faire une télédéclaration
- ◆ Le GDS du département, déjà désigné comme opérateur de saisie des déclarations « papier » devient le guichet unique de demande de :
 - N° d'apiculteur
 - Demande de Numagrit
 - Dépôt et traitement des déclarations « papier »
 - Appui technique aux apiculteurs utilisant la téléprocédure

Si vous optez pour la télédéclaration :

- Utiliser l'adresse : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>
- Cliquer sur « télérucher » et suivre la procédure

Si vous optez pour la déclaration « papier »

- Remplir en 2 exemplaires le CERFA 13995*01 à demander au GDS
- Les dater, les signer
- Les transmettre au GDS avec une enveloppe timbrée à votre nom

The image shows a French administrative form (CERFA 13995*01) for beekeeping declarations. It includes fields for the beekeeper's name, address, and contact information, as well as a section for the number of hives and their locations. There are checkboxes for 'Déclaration en ligne' and 'Déclaration papier', and a section for the beekeeper's signature and date.

Un N° de Siret ou de Numagrit est nécessaire.

- Le Numagrit est envoyé gratuitement sur demande au GDS accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité comprenant votre nom et votre adresse.

- Le N° de Siret est à demander auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) à la chambre d'agriculture.

Attention : C'est une formalité gratuite mais la MSA vous enverra un courrier pour demander si votre nombre de ruches lui permet de prélever des cotisations sociales.

Des sociétés peuvent également vous contacter pour vous proposer de vous inscrire dans leur fichier moyennant finances. L'amateur ne possédant que quelques ruches ne sera pas inquiété.

Le N° d'apiculteur attribué antérieurement reste valable.

Cire d'opercules

Pensez à garder votre cire d'opercules lors de votre récolte . Le gaufrage est gratuit pour les adhérents du GDSA17

Nous continuons l'opération « **cire d'opercules** » conditionnée à la fourniture de votre dernière déclaration de ruches et à l'achat et l'utilisation de médicaments AMM fournis par le GDSA 17.

La cire d'opercules est la cire élaborée dans l'année de la récolte

Les analyses de cire continuent pour la troisième année. Nous demandons aux volontaires du protocoles de préparer leurs échantillons. Les résultats seront diffusés à la fin de cette étude.

Dans le prochain bulletin, nous vous indiquerons le lieu et la date de livraison de votre cire.

Le traitement de l'allergie au venin d'abeille

Les piqûres d'abeilles peuvent être de gravité plus ou moins variables et peuvent aller :

- de simples réactions locales ;
- de réactions générales (systémiques) menaçant ou non le pronostic vital ;
- Des réactions plus graves en cas de piqûres multiples (> 50).

Il faut distinguer 2 types de réactions après une piqûre d'hyménoptères :

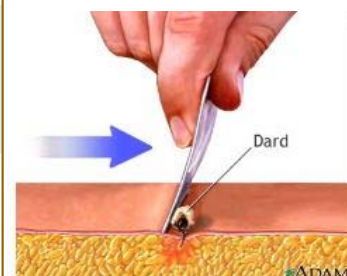
- **Les réactions toxiques :**

- **locales** du fait des substances vasoactives et pro-inflammatoires ; il y aura une réaction au point de piqûre rouge, papuleuse, œdémateuse, rapidement régressive, préoccupante si elle se développe au niveau du visage ou du pharynx ;

- **généralisées**, surtout lors de piqûres multiples : troubles digestifs, céphalées, fièvre, éruption urticarienne, qui en cas d'envenimation massive, peuvent conduire au coma, à des convulsions, au décès.

- **Les réactions allergiques** locales (lésion étendue > 10 cm jusqu'à plus de 2 articulations, prurigineuse, d'apparition rapide (30 min) et persistante plus de 24 h) ; et les réactions allergiques générales (tableau).

CLASSIFICATION DES RÉACTIONS ALLERGIQUES		
Sévérité de la réaction	Stade	Manifestations cliniques
Réaction locorégionale		Œdème important atteignant au moins 2 articulations, durée supérieure à 24 heures
Réaction générale légère	stade I	Urticaire généralisée, angio-œdème, prurit, s'accompagnant éventuellement de sensation de malaise, d'anxiété
Réaction générale forte	stade II	Un ou plusieurs symptômes du stade I associés à au moins deux des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none">- oppression thoracique- douleurs abdominales- nausées- diarrhée- vertiges
Réaction générale grave	stade III	Un ou plusieurs symptômes du stade II associés à au moins deux des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none">- dyspnée- dysphagie- dysphonie- confusion- impression de mort prochaine
Choc anaphylactique	stade IV	Un ou plusieurs symptômes du stade III associés à au moins deux des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none">- cyanose- hypotension- collapsus- perte de connaissance- syncope- incontinence
Réactions retardées		Tous les signes évoquant la maladie sérique, formes neuroencéphaliques



Il est prudent que l'apiculteur possède une trousse d'urgence pour lui ou pour d'autres personnes qui pourraient être piquées.

Contenu de la trousse d'urgence et conduite à tenir :

- Enlever le dard avec le dos d'un couteau ou une carte type de crédit.
- Appliquer une source de chaleur le plus rapidement possible sur le point de piqûre (cigarette, briquet...) le venin est détruit à 60°C. L'application de froid permet ensuite de réduire l'inflammation.
- Une réaction locale étendue peut être traitée par un antihistaminique ; si la réaction est étendue, ou prolongée, ou atteint la face, il est possible d'ajouter un corticoïde oral.
- En revanche lorsqu'une réaction se développe à distance du site de piqûre, l'association corticoïde + antihistaminique est indispensable. Le patient doit être surveillé et un examen complet (pression artérielle, pouls, auscultation pulmonaire) permet de s'assurer de l'absence de signes généraux.
- Une difficulté à respirer (bronchospasme) doit être traité par un spray de bronchodilatateur b2-mimétique (Ventoline...)

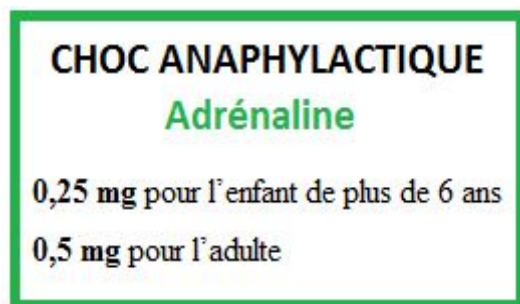
- Enfin, l'apparition de signes généraux (collapsus, détresse respiratoire) nécessite le recours à une injection immédiate d'adrénaline et l'appel du SAMU (15). Le médecin régulateur du centre 15 vous assistera en attendant l'arrivée du véhicule de secours. Le recours aux corticoïdes et antihistaminiques injectables est alors nécessaire, de même que la pose d'une perfusion de soluté de remplissage (en réponse à la vasodilatation) et une oxygénothérapie (pour pallier à la détresse respiratoire).

Votre médecin traitant peut vous prescrire les médicaments qui vous seront les mieux adaptés, sous la forme d'une ordonnance de ce type :

1. **En cas de piqûre, prendre 1 comprimé de (antihistaminique)...**
2. **En cas de réaction anormale, reprendre 1 comprimé de (antihistaminique)... prendre un corticoïde (1 mg/kg d'équivalent prednisone) et contacter le médecin ou le centre 15.**
3. **En cas de signes prémonitoires de choc anaphylactique (sueurs profuses, démangeaisons étendues, oppression respiratoire, serrement dans la poitrine, œdème de la gorge avec gêne pour parler, avaler ou respirer, malaise...), faire une injection d'adrénaline... face antérolatérale de la cuisse, laisser le patient allongé les jambes surélevées jusqu'à l'arrivée du médecin.**

Utilisation de l'adrénaline : prudence

L'adrénaline permet de soutenir le cœur en cas de choc anaphylactique. Elle est disponible sous plusieurs formes :



- ampoule, mais peu pratique et à réserver aux médecins ;
- seringue pré remplie (Anahelp) de 1 mg permettant d'injecter des fractions de 0,25 mg ;
- stylo auto injecteur (Anapen), le plus pratique sur le terrain, sous deux dosages : 0,1 % (0,30 mg) et 0,05 % (0,15 mg).

Elle doit être injectée en intramusculaire dans la cuisse. Elle doit être conservée à l'abri de la lumière et de la chaleur, et la date de péremption doit être surveillée (renouveler idéalement la prescription à chaque saison).

Des sujets à risque

Plus la réaction à la première piqûre est intense, plus le risque de réaction générale est important. De même l'aggravation progressive des symptômes au cours de piqûres répétées doit faire redouter la survenue d'une réaction générale.

Des sujets sont à risque : les sujets âgés, les patients atteints d'une pathologie cardiovasculaire, les patients traités par b-bloquants, les familles d'apiculteur, les patients allergiques au venin d'abeille.

Mécanisme de l'allergie de type I

Les abeilles ont un dard en forme de harpon qu'elles abandonnent lors de la piqûre sur la peau de la victime avec le réservoir et la glande à venin. Une phéromone est alors libérée alertant la colonie du danger. Les piqûres de masse peuvent être au nombre de plusieurs centaines. Le venin est constitué de protéines enzymatiques et de peptides allergisants, lors d'une piqûre, 50 à 100 µg (microgramme) de venin sont injectés.

Lors de la première piqûre : le venin induit la production d'immoglobulines IgE spécifiques fixées sur les mastocytes. Lors de la deuxième piqûre : les antigènes se couplent aux IgE fixées et déclenchent une dégranulation mastocytaire entraînant la libération de substances vasoactives dont notamment l'histamine à l'origine de la vasodilatation cutanée accompagnée de prurit et d'œdème local, de la bronchoconstriction, une hypersécrétion gastrique, une tachycardie. La réaction anaphylactique peut survenir aussi dès la première piqûre.

Désinfection du matériel : utilisation de la lessive de soude

Comme dans tous les élevages, l'exploitation des abeilles, la concentration des ruches, la compétence de l'apiculteur sont autant de facteurs de risques de voir se développer les maladies.

La désinfection a pour but d'obtenir une prophylaxie :

- ◇ protection des colonies par l'introduction exclusive de matériel désinfecté
- ◇ Supprimer les réservoirs d'infection que sont les résidus (amas de cire, pollen, propolis) pouvant contenir des germes ou des spores.

Différentes méthodes :



Désinfection des plastiques (corps, hausses, fonds Nicot, couvre cadres nourrisseur..... Gants en caoutchouc)

Utilisation de la lessive de soude à une température de 65°C pour faire fondre la cire (les plastiques se déforment à 70°C)

La soude agit sur les corps gras par saponification. La cire et la propolis sont des corps gras transformés en savon, ce qui explique que tout part au rinçage. Quelques précautions sont nécessaires : vêtements de protection, lunettes, gants.

- remplir un bac d'eau à 65°C + la lessive de soude, laisser tremper le matériel de 24 à 48 heures.
- rincer abondamment en brossant ou grattage
- trempage dans l'eau de javel (1 berlingot dans 3,5 litres d'eau + plus quelques gouttes de Mir)
- rincer à l'eau



Désinfection du matériel métallique

(extracteur, maturateur, lève cadres.....)

- eau + lessive de soude chauffés à ébullition 10 mn puis rinçage à l'eau clair.

L'efficacité pour les loques est bonne avec un dosage à 5% ou à la flamme.

Désinfection du matériel en bois

Elle doit se faire au chalumeau. La cire et la propolis seront grattées, le bois sera à une température qui lui confère une couleur brun foncé.

Un lavage à l'eau + lessive de soude permet de détacher les restes de propolis et cire, les cadres seront trempés également dans ce mélange à une température de 100°C. 10 mn.

Les spores de loque sont totalement détruites par un traitement thermique à haute température : 30mn à 130°C. La chaudière à cire ne suffit pas à assurer la désinfection.

Bien se protéger contre la causticité de la soude : lunettes, gants, tablier et bottes imperméables sont de rigueur pour assurer un minimum de protection.

5 l de lessive de soude dans 60l d'eau

Ou 30 g de cristaux de soude par litre

L'enfumoir

Il sera ramoné au chalumeau pour volatiliser les goudrons.



La récolte

La récolte consiste à prélever à la ruche le surplus des réserves que les abeilles ont emmagasiné pour leur consommation et leur survie. Ces réserves sont stockés dans la hausse une fois que le corps est plein.

Epoque de la récolte

Quand le miel est « mûr », c'est-à-dire lorsque les cellules contenant le miel, dans la hausse, sont fermées par une opercule de cire pour le protéger —> operculation. La teneur en eau avoisine alors 18% ce qui est un gage de bonne conservation.

Il n'est pas nécessaire d'attendre fin août début septembre pour récolter son miel mais il est préférable de le faire le plus tôt possible dans nos régions.

- Récolte en début de saison : fin avril– fin mai : —> cristallisation rapidement
- Récolte en fin de saison : fin juillet début août

Ou une seule récolte en été, mais attention au miel de colza ou de moutarde.

Les colonies en transhumance mono florales contraignent à récolter dès la miellée visée terminée;

Une récolte tôt en fin de saison, fin juillet, début août, permet de traiter contre varroa précocement et d'obtenir des abeilles de meilleure qualité pour l'hivernage.

Comment récolter

- Par une belle journée, temps calme
- Tenir compte de l'environnement (zone de passage)

Différentes techniques

⇒ La récolte cadre à cadres : après un enfumage à l'entrée, faire descendre les abeilles de la hausse par un léger

enfumage mais la fumée ne doit pas être envoyée dans la hausse, le miel aurait mauvais goût, elle doit raser les cadres.

Puis on retire chaque cadre de la hausse que l'on débarrasse de ses abeilles avec une brosse avant de le mettre dans une hausse vide recouverte d'un couvre cadres pour éviter l'intrusion des pillardes.



⇒ La récolte au chasse abeilles : il permet le passage des abeilles que dans un sens, de la hausse vers le corps.

Il est placé sur un couvre cadre entouré dessus et dessous d'un liteau de 15mm

Le mettre en place en fin d'après midi et récolter la hausse le lendemain matin. Cet appareil présente l'avantage d'une récolte rapide ce qui limite l'affolement des abeilles. Cependant, il peut s'avérer contraignant pour les grandes exploitations car il nécessite de se rendre deux fois à chaque ruche.

⇒ La récolte au souffleur : mise en œuvre d'un souffleur thermique et nécessite la présence de 2 personnes.

Les abeilles sont refoulées dans le corps de la ruche puis la hausse est placée sur le champ, le souffleur est appliqué entre chaque ruelle, les abeilles sont projetées et reviennent à la ruche.



Quelque soit la méthode utilisée :

- * Ne pas laisser les cadres garnis à la portée des abeilles
- * Veiller aux coulures de miel, morceaux de brèches

———> risque de pillage difficile à maîtriser, rétrécir les entrées.

La récolte faite, extraire le miel le plus rapidement possible pendant qu'il est encore à la température de la ruche et que sa fluidité favorise son extraction ou l'entreposer dans une chambre chaude.

A la miellerie

Chaque apiculteur n'a pas forcément une miellerie mais doit disposer d'un endroit où stocker les hausses et les extraire. Ce local doit être propre, sec, aéré, avec une source d'eau, isolé des abeilles pillardes. Il doit être facilement lavé à grande eau.

• L'extraction

Le miel est un produit alimentaire et son travail doit respecter les règles d'hygiène comme tout produits alimentaires. Les matériels nécessaires doivent être en bon état et d'une propreté irréprochable en plastique alimentaire ou en inox.



L'atmosphère du local doit rester tempérée pour éviter un épaississement du miel et sèche pour limiter le risque d'augmentation du taux d'humidité du miel.

Le miel est hygroscopique : faculté d'absorber l'humidité de l'air.

Les cadres sont désoperculés sur les 2 faces à l'aide d'un couteau (plusieurs modèles avec ou sans dent , d'un couteau électrique ou une désoperculeuse électrique puis placés dans l'extracteur et centrifugés.

Après son extraction, le miel est filtré à travers un tamis à large maille puis très fin. Le miel est vidé dans le maturateur coiffé d'un filtre ou il va décanter. Les mini fractions de cire, les micro bulles d'air et autres impuretés remontent à la surface et forment une couche de mousse ; En fonction de l'origine florale le miel va cristalliser plus ou moins vite , cette couche sera écumée après 48h à l'aide d'un torchon humide posé dessus et retiré par le milieu ou un coupe pâte.

Certains miels cristallisant rapidement ou sont à cristallisation grossière. Une étape de « cristallisation dirigée du miel » vise à diriger la cristallisation anarchique du miel. L'apiculteur anticipe le phénomène naturel.

Pour avoir un produit homogène il faudra agiter lentement le miel tous les jours.

Si l'on veut obtenir un miel finement cristallisé, on peut l'ensemencer. Pour cela, on prépare la semence en mélangeant 500g de miel fin (miel de colza par exemple) avec 5Kg de miel à ensemencer. Ce miel est réparti sur l'ensemble de la quantité afin que ces cristaux soient en contact avec l'ensemble du miel. L'opération passe par une phase d'homogénéisation préalable, lente et régulière. Dès que le phénomène de cristallisation s'amorce, la masse de miel est alors maintenue en mouvement jusqu'à ce que la cristallisation soit effective pour l'ensemble du miel.

Le miel sera pâteux , il présentera le grand avantage d'une cristallisation stable, très fine .

• Mise en pot

Après maturation, le miel peut-être mis en pot ou en seaux hermétiquement fermés pour être stockés dans un local sombre, à température constante de 10 à 14°C.

Ne pas oublier varroa

Aussitôt après la récolte placer les lanières ou les barquettes.

Le traitement : mode d'emploi

Amitraze : Apivar:

Le mode de traitement doit être parfaitement respecté : deux lanières par colonie insérées dans la grappe d'abeilles. Veiller d'une part que les deux lanières soient espacées au minimum d'un inter-cadre et d'autre part à ce que ces lanières ne risquent pas de tomber sur le plateau de la ruche .Durée d'application : 10 semaines.

Les lanières Apivar devront impérativement être repositionnées (changement d'inter cadre) et bien veiller à ce qu'elles se trouvent au centre de la grappe d'abeilles environ 4 semaines après l'application du traitement .

Thymol :

- **Apilife var**

Après la récolte, les plaquettes seront divisées en 4 fragments qui seront disposés en périphérie de la grappe d'abeille ou du couvain.

Afin qu'ApiLife Var puisse atteindre sa pleine efficacité, il faudra intervenir à une période pendant laquelle les températures sont suffisamment élevées et nécessairement supérieures à 15°C dans la journée.

Une première plaquette sera disposée le jour J, une seconde 1 semaine après (J+7), une troisième à J+14 et une quatrième à J+21.

Les ouvrières doivent avoir un accès direct aux plaquettes, il faut donc une hauteur de 2 cm minimum entre le dessus des cadres et le couvre-cadre.

Les fragments de plaquette seront laissés en place pendant 8 semaines.

- **Apiguard**

Après la récolte, les barquettes prêtes à l'emploi seront disposées au dessus des cadres, gel vers le haut. Afin qu'Apiguard puisse atteindre sa pleine efficacité, il faudra intervenir à une période pendant laquelle les températures sont suffisamment élevées et nécessairement supérieures à 15°C dans la journée.

Une première barquette (50 g de gel) sera positionnée le jour J et une seconde 2 semaines après (J+14).

Les ouvrières doivent avoir un accès direct au gel, il faut donc une hauteur de 2 cm minimum entre le dessus des cadres et le couvre-cadres.

Les deux barquettes seront laissées en place pendant 8 semaines.

- **Thymovar**

Aussitôt que le miel est récolté, 1 à 3 demi-plaquettes (selon le type de ruche, voir la fiche Thymovar) seront positionnées au-dessus des cadres, à proximité du couvain (# 3 cm), en s'assurant qu'il y a suffisamment d'espace libre, au moins 5 mm entre la plaquette et le couvercle de la ruche. La ruche sera fermée comme d'habitude. Les planchers ouverts seront fermés sur toute leur surface. Après 4 semaines les plaquettes (ce qui en reste) seront enlevées et remplacées par de nouvelles plaquettes pour une deuxième application. Les enlever après 4 semaines.

Fluvalinate : Apistan:

Varroa destructor a développé des résistances vis-à-vis de sa molécule: le fluvalinate. Pour cette raison, il est moins employé depuis plusieurs années.

2 lanières par colonie, insérées entre les cadres 3 et 4 et les cadres 7 et 8. Les lanières seront laissées en place pendant 8 semaines.

Traitement de contrôle :

Une fois les dix semaines écoulées, et huit jours après le retrait des lanières , des barquettes ou des plaquettes, un lange peut être posé sous quelques ruches pour faire un comptage de varroas en tombée naturelle ou après l'utilisation du Taktic.

Taktic : mélanger au pinceau 0,5 ml de Taktic à la graisse du lange. Il conviendra de réaliser 2 applications à 4 jours d'intervalle.

Le Taktic n'est plus un traitement AMM pour la lutte contre varroa, il ne peut être utilisé que pour un contrôle d'efficacité des traitements .

Le GDSA17 dans le cadre de son PSE peut vous délivrer du Taktic .

Contrôle d'efficacité des traitements

Depuis 2007 la FNOSAD coordonne une étude relative à l'efficacité des médicaments de lutte contre la Varroose disposant d'une autorisation de mise sur le marché .

Ces tests mettent en évidence que dans un certain nombre de cas l'efficacité des médicaments AMM n'est pas suffisante car le nombre de varroas résiduels à l'issue du traitement dépasse le seuil critique de 50 varroas.

Ces indicateurs sont très variables d'un département à un autre, voire d'un rucher à un autre, c'est pourquoi il est important que davantage d'acteurs se mobilisent pour procéder aux tests et ainsi disposer d'informations permettant de mieux connaître la pression parasitaire de l'acarien, l'efficacité des solutions thérapeutiques employées, et en conséquence d'adapter la stratégie de lutte.

La FNOSAD a besoin de volontaires pour participer à ces tests. Les conditions matérielles seront identiques à celles des années précédentes. A savoir : la mise à disposition des médicaments AMM aux apiculteurs qui s'investissent dans les tests d'efficacité et le remboursement par la FNOSAD des intrants nécessaires (Tactic ...) sur présentation de justificatifs.

Si vous êtes volontaire , vous pouvez vous inscrire auprès du GDSA17. Le protocole des tests vous sera transmis sur votre demande.

Des fleurs pour les abeilles

RETOUR SUR EXPÉRIENCES

Les jachères fleuries constitueraient peut être aujourd'hui un des moyens de diversifier le bol alimentaire de nos abeilles en plus d'améliorer la qualité des paysages. Cependant, il s'avère que les mélanges proposés les années précédentes n'ont pas eu les résultats escomptés (durée de floraison très courte, certaines espèces ne poussent pas...). De plus, malgré le choix d'espèces indigènes, la pollution génétique avec les espèces locales et sauvages est importante car il n'y a pas, à notre connaissance, de production de semences mellifères en Poitou-Charentes.

Certaines jachères fleuries avaient vraisemblablement pour objectif de faire revivre la nature dans des espaces très dégradés (sur le bord des routes et autoroutes notamment). Avec un peu de recul en cette fin de printemps, le côté paysager s'avère peu original de part la densité très importantes de fleurs et par la présence de couleur trop nombreuses, nous rappelant ainsi l'origine anthropique des semences.

Néanmoins, d'autres méthodes permettent de diversifier la nourriture de nos abeilles et d'améliorer, à notre échelle, la qualité de notre environnement. Ces méthodes, en plus d'être très simples, ont l'avantage d'être peu onéreuses et n'ont pas les désavantages cités plus haut.

La plus simple consiste à ne pas faucher certaines zones. Cette méthode pourrait déplaire à vos voisins qui y verrait un développement de la friche et un certain laisser-aller de votre part. Toutefois, vous constaterez, dès les premières années, une diversification très importante des espèces de plantes et à un nombre d'insectes également plus important.

Une autre méthode est la plantation de haie et d'arbustes champêtres tels que le sureau, le cornouiller, la viorne, le noisetier... (on évitera le Robinier faux acacia qui à l'avantage de produire un miel très apprécié mais qui est un arbre envahissant et presque impossible à s'en débarrasser).

Pour conclure, le résultat des jachères mellifères pour nos abeilles est très probablement plutôt positif. Cependant, il faut garder à l'esprit que quelques mètres carrés de fleurs semés ne rempliront jamais des hausses ou ne nourriront jamais l'ensemble du couvain de plusieurs colonies. Il semble aujourd'hui nécessaire d'avoir un regard global sur les dégradations de notre environnement que l'on observe par la banalisation de nos paysages, par des comportements où les intérêts privés priment et où les biens qui sont pourtant publiques comme le paysage, la biodiversité...ou l'eau sont négligés !!! En tant qu'apiculteurs, nos comportements doivent être irréprochables, non seulement pour nos abeilles, mais également afin de pouvoir montrer l'exemple.

M. Holtof

Nos partenaires



A vendre cadres de hausses à épaulement pointes, bon état.

tel : 05 46 47 35 45 aux heures des repas ou 06 73 81 42 19

DDPP

Technicien Apicole

M. DAVID : 05 46 68 60 89

A partir du 1er janvier 2010, votre nouvel interlocuteur :

Direction Départementale de la Protection des Populations

Pour toutes vos questions sur votre déclaration annuelle de rucher, contacter le :



13 rue Newton 17440 AYTRE 05 46 34 86 24



M. Jean -François Prosper Président

le rucher du Freussin 17250 BEURLAY 09 79 72 81 55 aux heures ouvrables

Mme Dominique Le Roux Vice Présidente

35 avenue de la république 17250 TRIZAY 05 46 82 01 30

M. Bertrand Perrot Trésorier 05 46 99 72 82

Un site Internet



- Informations sur l'abeille
- Santé de l'abeille
- Sanitaire
- Flore

